



Mercedes-Benz

DaimlerChrysler France

Parc de Rocquencourt
ROCQUENCOURT (Yvelines)

AU-2392.01.02

Réf. Mercedes : Axor LCM II B1823KN - B1828KN

NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur : DaimlerChrysler A.G. - Stuttgart (R.F.A.).
0.1.1 - Représentant accrédité en France : DaimlerChrysler France - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines).

0.3 - Marque : MERCEDES-BENZ.

0.4 - Désignation commerciale : Axor.

0.5 - Catégorie internationale : N3G.

0.6 - Genre : châssis-cabine pour CAM - VASP.

0.7 - Type : B18 Variantes : 23KN Versions : 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c.
28KN 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.

0.7.1 - Décodage des T.V.V.

Véhicule Axor,		Empattements	36-39-42-45-48-51-54
Euro III, 2 essieux	B18	Cabines	• Courte (c) • Profonde (p)
Variantes moteur	23 - 28		
Version Chantier	K		
PTAC à 19 tonnes	N		

0.8 - Puissance administrative : 17 CV.

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux,
2 roues simples sur essieu 1,
2 roues jumelées sur essieu 2.

1.1.1 - Emplacement des roues motrices : essieu 2.

Sur demande : système de régulation antipatinage, un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système.

1.1.2 - Emplacement des roues directrices : sur essieu 1.

1.2 - Dimensions des pneumatiques :

Maxi essieu 1 = 7100 kg :	Indice mini de charge : (152 / -)	Maxi essieu 1 = 9000 kg :	Indice mini de charge : (160 / -)
13 R 22,5		385/65 R 22,5	
Sur demande : 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 385/65 R 22,5			
Maxi essieu 1 = 7500 kg :	Indice mini de charge : (154 / -)	Maxi essieu 2 = 12600 kg :	Indice mini de charge : (- / 148)
13 R 22,5		13 R 22,5	
Sur demande : 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5 ou 385/65 R 22,5		Sur demande : 295/80 R 22,5 ou 12 R 22,5 ou 305/70 R 22,5 ou 315/60 R 22,5 ou 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5	
Maxi essieu 1 = 8000 kg :	Indice mini de charge : (156 / -)	Maxi essieu 2 = 13000 kg :	Indice mini de charge : (- / 149)
13 R 22,5		13 R 22,5	
Sur demande : 315/80 R 22,5 ou 385/65 R 22,5		Sur demande : 315/80 R 22,5 ou 315/70 R 22,5	

Indice mini de vitesse essieu 1 et 2 : G

NOTA : - possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2.

En version freinage EPB : un changement de dimension des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage électropneumatique.

1.3 - Constitution du châssis : longerons et entretoises embouties assemblées par rivets.

longerons profilés U de section : 286 x 70 x 8.

1.4 - Emplacement et disposition du moteur : longitudinal avant.

1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur.

2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1 - Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) (voir NOTA) :

2.2 - Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) (voir NOTA) :

2.2.1 - Sans système de freinage de remorque :

2.2.1.1 - Avec remorque sans frein :

2.2.1.1.1 - Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :

2.2.1.2 - Avec remorque équipée de freins à inertie :

2.2.1.2.1 - Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :

2.2.2 - Avec système de freinage de remorque :

2.2.2.1 - Toutes variantes (avec boîtes de vitesse mécanique) :

2.2.2.2 - Variante 28KN :

2.3 -

2.4 - Masse en charge techniquement admissible :

2.5 - Charges maximales admissibles :

2.5.1 - Sur l'essieu 1 :

• série :

• sur demande :

• sur demande :

• sur demande :

2.5.2 - Sur l'essieu 2 :

• série :

• sur demande :

	19000	17990	19000	19000	17990	17990
19750	18740	-	-	-	-	-
750	750	-	-	-	-	-
22500	21490	-	-	-	-	-
3500	3500	-	-	-	-	-
-	-	26000	32000	26000	32000	-
-	-	36000(+)	40000(+)	36000(+)	40000(+)	-
-	-	-	-	-	-	-
19000	19000	19000	19000	19000	19000	-
7100	6890	7100	6890	7100	6890	-
7500	7255	7500	7255	7500	7255	-
8000	7720	8000	7720	8000	7720	-
9000	8525	9000	8525	9000	8525	-
12600	11770	12600	11770	12600	11770	-
13000	12140	13000	12140	13000	12140	-

(+) Uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1^{re} = 9,964), G131 (1^{re} = 14,573), G211 (1^{re} = 17,030)

(#) Uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1^{re} = 14,573), G211 (1^{re} = 17,030)

Versions :	36c	36p	39c	39p	42c	42p	45c	45p	48c	48p	51c	51p	54c	54p
2.6 - Voie essieu 1 :	2,020-2,120													
2.7 - Voies essieux 2 :	1,802													
2.8 - Empattement :	3600		3900		4200		4500		4800		5100		5400	
CHASSIS-CABINE														
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche :														
ces poids peuvent varier en fonction des options d'équipement :														
2.9.0 - Total :	5840	5990	5860	6010	5910	6060	5930	6080	5960	6110	5980	6130	6030	6180
2.9.1 - Essieu 1 :	3900	4050	3900	4050	3920	4070	3920	4070	3930	4080	3930	4080	3950	4100
2.9.2 - Essieu 2 :	1940	1940	1960	1960	1990	1990	2010	2010	2030	2030	2050	2050	2080	2080
2.10 - Porte-à-faux avant :	1,440													
2.11 - Porte-à-faux arrière :	1,150		1,150		1,150		1,800		1,800		2,100		2,350	
2.12 - Longueur hors-tout :	6,190		6,490		6,790		7,740		8,040		8,640		9,190	
2.13 - Largeur hors-tout :	2,300/2,490													
VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE														
2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche :														
valeurs limites pour le véhicule carrossé :														
2.9.0 - Total :	5840	5990	5860	6010	5910	6060	5930	6080	5960	6110	5980	6130	6030	6180
2.9.1 - Essieu 1 (imposé par le freinage) :	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600	3600
2.9.2 - Essieu 2 (imposé par le freinage) :	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950	1950
2.10 - Porte-à-faux avant :	1,440													
2.11 - Porte-à-faux arrière : (techniquement admissible)														
2.11.1 - Mini sans ferrure ni accessoire :	1,050		1,050		1,050		1,050		1,050		2,100		2,350	
2.11.2 - Maxi sans ferrure ni accessoire :	2,335		2,535		2,725		2,920		3,120		3,310		3,505	
2.11.3 - Maxi avec ferrures et accessoires :	2,455		2,655		2,845		3,040		3,240		3,430		3,625	
2.12 - Longueur hors-tout :	7,495		7,995		8,485		8,980		9,480		9,970		10,470	
2.13 - Largeur hors-tout :	2,300/2,550													
2.14 - Intervalle autorisé pour la projection verticale, du centre de gravité de la charge sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule														
intervalle repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'essieu 2 sur le plan de projection défini ci-dessus :														
2.14.1 - Distance mini :														
2.14.1.1 - Avec charges essieu 2 = 12600 kg :	0,650	0,615	0,705	0,665	0,755	0,715	0,810	0,765	0,865	0,815	0,920	0,870	0,970	0,915
2.14.1.2 - Avec charges essieu 2 = 13000 kg :	0,540	0,505	0,585	0,545	0,625	0,585	0,670	0,625	0,715	0,665	0,760	0,710	0,800	0,745
2.14.2 - Distance maxi :														
2.14.2.1 - Avec charge essieu 1 = 7100 kg :	0,820	0,750	0,890	0,815	0,960	0,870	1,030	0,935	1,095	0,995	1,165	1,060	1,235	1,115
2.14.2.2 - Avec charge essieu 1 = 7500 kg :	0,935	0,865	1,015	0,935	1,090	1,005	1,170	1,080	1,245	1,150	1,325	1,225	1,400	1,290
2.14.2.3 - Avec charge essieu 1 = 8000, 9000 kg (2) :	1,070	1,005	1,165	1,090	1,250	1,175	1,345	1,260	1,435	1,345	1,525	1,430	1,615	1,510
2.15 - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910	0,360	0,910

(2) : La condition Maxi du centre de gravité est calculée seulement pour la charge de 8000 kg sur l'essieu 1.

3 - MOTEUR

Variantes :		23KN		28KN	
		DAIMLERCHRYSLER OM 906 LA III/2		DAIMLERCHRYSLER OM 906 LA III/4	
3.1 - Dénomination du type :		moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin. Allumage par compression à 4 temps par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement et échangeur air/air.			
3.1.1 - Marque :		OM906LA			
3.1.2 - Marquage moteur :		6 en ligne 6374 18 +/- 0,5			
3.2 - Description générale :					
3.2.1 - Genre :					
3.2.2 - Principe de fonctionnement :					
3.2.3 - Suralimentation :					
3.2.4 - Dispositifs anti-pollution :					
3.3 - Nombre et disposition des cylindres :					
3.4 - Cylindrée (cm³) :					
3.5 - Rapport volumétrique de compression :					
3.6 - Puissance maximale (kW) :					
3.7 - Régime de puissance maximale (tr/mn) :					
3.8 - Couple maximal (m.daN) :					
3.9 - Régime de couple maximal :					
3.10 - Régime de rotation maximal (tr/mn) :					
3.11 - Carburant utilisé :					
3.12 - Réservoirs de carburant :					
(1) : Le poids du réservoir de série est inclus dans le poids à vide du véhicule en ordre de marche indiqué au point 2.8.					
(2) : Réservoirs combinés gazole / huile.					
Après carrossage, il sera vérifié qu'il n'existe pas de parties saillantes ou coupantes à proximité des réservoirs.					
La combinaison entre réservoirs côté droit + côté gauche est possible.					
3.13 - Mode d'alimentation du moteur :					
3.14 - Type de filtre à air :					
3.15 - Allumage :					
3.16 - Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :					
3.17 - Dispositif d'antiparasitage :					
3.18 - Refroidissement du moteur :					
3.19 - Nombre de silencieux d'échappement :					
3.20 - Niveau sonore au point fixe :					
3.20.1 - Valeur du niveau sonore (dba) :					
latéral vers l'extérieur :					
vertical :					
3.20.2 - Régime de rotation correspondant (tr/mn) :					
3.20.3 - Position de la sortie d'échappement :					
Série :					
Sur demande :					
3.21 - Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption :					
3.22 - Consommations conventionnelles de carburant :					
3.23 - Emissions massiques de dioxyde de carbone (CO²) :					
3.24 - Classe environnementale :					

3.12.1 - Emplacement :		3.12.2 - Capacité :		3.12.3 - Matériaux :		
				Acier	Aluminium Synthétique	
série (1) :	côté droit	210			x	
sur demande :	côté gauche ou droit	130			x	
		230			x	
		280			x	
		300	x		x	
		345	x		x	
		2 x 345	x			
		400	x		x	
		2 x 400	x		x	
		400 + 345	x			
		450			x	
		500	x		x	
		550			x	
		590	x		x	
		(2)	590 (360 GO)			x
			650			x
(2)	650 (420 GO)			x		
(2)	650 (470 GO)			x		
	720			x		
Dos de cabine		900			x	

injection directe - 6 injecteurs à pompe individuelle
à commande mécanique et gestion électronique
sec
par compression
24
non
par circulation d'eau forcée et radiateur avec visco-coupleur
(ou sur demande entraînement hydrostatique)
1

B. V Méca	B. V Auto	B. V Méca	B. V Auto
90	92	90	92
87	85	87	85
1650	1650	1650	1650

dans l'empattement côté gauche
Verticale derrière cabine, côté gauche.

sur la plaque constructeur
-
8877*0127A (EURO III)

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 - Type de boîte de vitesses :					
- de série : G100 : mécanique à 12 rapports avant et 2 marches arrière (1 ^{er} = 9,964).					
- sur demande : G 85 : mécanique à 6 rapports avant et 1 marche arrière (1 ^{er} = 6,696),					
G131 : mécanique à 9 rapports avant et 1 marche arrière (1 ^{er} = 14,573),					
G211 : mécanique à 16 rapports avant et 2 marches arrière (1 ^{er} = 17,030),					
WTMD 3060P/PR : automatique à 5 ou 6 rapports avant et 1 marche arrière (1 ^{er} = 3,490).					
4.1.1 - Emplacement du levier de commande : boîte mécanique : au plancher.					
- sur demande : commande de transmission électronique située au plancher.					
Avec boîte de vitesses automatique ; sur le tableau de bord, touches sensibles					
4.2 - Type d'embrayage : boîte mécanique ; monodisque à sec.					
boîte de vitesses automatique ; convertisseur de couple hydraulique.					
4.2.1 - Mode de commande : boîte mécanique ; par pédale et transmission hydraulique.					
- sur demande : avec boîte automatique ou boîte mécanique avec commande électronique : automatique					
4.3 - Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans.					
4.4 - Démultiplication de la transmission :					
4.4.1 - Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 13 R 22,5 = 3425.					
4.4.2 - Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn :					

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie.

Boîtes de vitesses (sur demande) :

Boîte mécanique 6 rapports G85 (1 ^{er} = 6,696)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	6,696	3,806	2,289	1,480	1,000	0,728	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,294	-
Boîte mécanique 16 rapports G211 (1 ^{er} = 17,030)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR1	AR2
	Rapport	17,030	14,186	11,501	9,580	7,798	6,496	5,282	4,400	3,870	3,224	2,614	2,177	1,772	1,476	1,200	1,000	15,481	12,897
Boîte mécanique 9 rapports G131 (1 ^{er} = 14,573)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	14,573	9,478	6,635	4,821	3,667	2,585	1,810	1,315	1,000	-	-	-	-	-	-	-	13,862	-
Boîte automatique 5 rapports WTMD 3060 P/PR (1 ^{er} = 3,490)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	3,490	1,860	1,410	1,000	0,750	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,030	-
Boîte automatique 6 rapports WTMD 3060 P/PR (1 ^{er} = 3,490)	Vitesse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	AR	-
	Rapport	3,490	1,860	1,410	1,000	0,750	0,650	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,030	-

Rapports de ponts (sur demande) :

Boîte de vitesses		Rapports de ponts disponibles																	
Boîtes Mécaniques G85/G100/G131/G211	HL6	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,875								
	HL7	3,431	3,714	3,977	4,100	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,629	6,824		
	HL8	2,929	3,154	3,417	3,727	4,100	4,556	5,125	5,857										
WTMD 3060P/PR (1 ^{er} = 3,490)	HL6	2,846	3,077	3,154	3,583	3,909	4,300	4,778	5,222	5,875	6,857								
	HL7	3,431	3,714	3,977	4,100	4,143	4,333	4,571	4,640	4,833	5,143	5,263	5,333	5,849	6,000	6,629	6,824	7,733	
	HL8	2,733	2,929	3,154	3,417	3,727	4,100	4,556	5,125	5,857									

4.5 - Vitesse maximale effective (km/h) : 90.

4.6 - Indicateur de vitesse : oui

4.7 - Compte kilométrique : oui

4.8 - Chronotachygraphe : oui, sauf réglementation spécifique.

4.9 - Limiteur de vitesse : oui.

5 - SUSPENSION

5.1 - Essieu 1 : Essieu rigide - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.

5.2 - Essieu 2 : Essieu rigide - Ressorts à lames paraboliques - 2 amortisseurs télescopiques de type hydraulique - barre stabilisatrice.

5.2.1 - Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'Annexe II de la directive 96/53/CE.

6 - DIRECTION

- Pneumatique -

- | | |
|-----------------|---------------|
| Circuit AV | 1 x 25 litres |
| Circuit AR | 1 x 25 litres |
| Parc + remorque | 1 x 25 litres |
| Compensation | 1 x 20 litres |
| Servitudes | 1 x 75 litres |
| Assécheur d'air | 1 x 6 litres |

- 7.6 - Type de freins :

- 7.8.1 - Frein de service :
 7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 : à disques ventilés
 7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 :
 7.8.2 - Frein de secours : } à tambours
 7.8.3 - Frein de stationnement : }

- 7.9 - Dispositif ralentisseur :

- 7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 :
sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis :
ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.

- 7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : oui, porteur-remorqueur. Alimentation et commande pneumatique.
7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : non.
7.10.2 - Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui.

- Electropneumatique (EPB) -

- | | |
|-----------------|----------------|
| Circuit AV | 1 x 25 litres |
| Circuit AR | 1 x 25 litres |
| Parc + remorque | 1 x 25 litres |
| Compensation | 1 x 20 litres |
| Servitudes | 1 x 7,5 litres |
| Assécheur d'air | 1 x 4 litres |

- 7.8 - Type de freins :

- 7.8.1 - Frein de service :
 7.8.1.1 - Sur l'essieu 1 : à disques ventilés
 7.8.1.2 - Sur l'essieu 2 :
 7.8.2 - Frein de secours : } à tambours
 7.8.3 - Frein de stationnement :

- 7.9 - Dispositif ralentisseur :**

- 7.9.1 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné.
7.9.2 - Dispositif ralentisseur additionnel avec bénéfice de poids prévu au nota du chapitre 2 :
Sur demande : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission.
7.9.3 - Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis :
ralentisseur sur échappement + soupape à décharge constante.

- 7.10 - Circuit de freinage pour la remorque : oui, porteur-remorqueur.

- 7.10.1 - Commande séparée de freinage de la remorque : non.

8.1 - Carrosserie : châssis-cabine. Sur demande : renforcement arrière pour cabine courte (+ 30 kg environ), toit surélevé pour cabine profonde (+ 60 kg environ).

8.2 - Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier soudée.

8.2.1 - Toit ouvrant : oui, en tôle. Sur demande : en verre, à commande électrique.

8.3 - Nombre de places assises : 2, sur demande : 3, en version cabine courte ou : 6, en version cabine profonde.

8.4 - Sièges : sièges conducteur et convoyeur réglables. Sur demande : siège central fixe, en version cabine courte, banquette arrière fixe 4 place, en version cabine profonde.

8.5 - Nombre de portes :

8.5.1 - Latérales : 2.

8.5.2 - Arrière : 0.

8.5.3 - Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 - Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

8.6.1 - Sur portes : 1 glace descendante à commande électrique.

8.6.2 - Sur panneau arrière : 2 vitres fixes (sur demande).

8.6.3 - Sur panneaux latéraux : 1 vitre fixe (sur demande en version cabine profonde).

8.7 - Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 - Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 - Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 - Vitres arrière : verre trempé.

8.7.4 - Toit ouvrant (sur demande) : verre trempé.

8.8 - Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

8.8.1 - Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur sur sièges conducteur et convoyeur et 1 ceinture 3 points sur siège central optionnel.

8.8.2 - Places arrière (sur demande en version cabine profonde) : 2 ceintures 3 points à enrouleur aux 2 places latérales et 2 ceintures 2 points à enrouleur aux places centrales.

8.9 - Dispositif de protection latérale : non. • Ensemble fourni sur demande ou à installer lors du carrossage du véhicule.
• La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.10 - Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 - Dispositif de protection avant : véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif (véhicule hors-route).

8.10.2 - Dispositif de protection arrière : • Ensemble fixe ou escamotable fourni sur demande ou à installer lors du carrossage, sauf si carrosserie incompatible.
• Ensemble indépendant constitué d'une traverse fixe de section rectangulaire et de 2 goussets montés sous l'extrémité des sièges.
• La fixation et la position du dispositif devront être vérifiées après carrossage.

8.11 - Système antiprojections : non. Véhicule non soumis à la législation concernant ce dispositif.

9.1 - Feux de route : 2 (sur demande : grilles de protection sur feu AV)
9.2 - Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de position.
9.3 - Feux de position :
9.3.1 - Avant : 2, incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 - Latéraux : 2x1 combiné avec les feux indicateurs de direction, 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR (installation à compléter lors du carrossage. La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage).
9.4 - Feux de position arrière : 2.
9.5 - Indicateurs de direction :
9.5.1 - Avant : 2, indépendants.
9.5.2 - Latéraux : 2 combinés avec les feux de position latéraux.
9.5.3 - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.6 - Feux stop : 2, groupés avec les feux de position arrière.
9.6.1 - 3ème feu stop central : Non.
9.7 - Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1, combiné avec le feu de position arrière gauche.
9.8 - Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 - Avant : non
9.8.2 - Latéraux : 2x1, combinés avec les feux d'encombrement AR
▪ installation à compléter lors du carrossage.
▪ la fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.
9.8.3 - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.9 - Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 - Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.11 - Feux de brouillard :
9.11.1 - Avant : sur demande : 2, indépendants.
9.11.2 - Arrière : 1, groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.12 - Feux d'encombrement :
9.12.1 - Avant : 2, indépendants.
9.12.2 - Arrière : 2, groupés avec les feux de position.
9.13 - Dispositif de signalisation complémentaire arrière : non. • Installation à compléter lors du carrossage.
• La fixation et la position devront être vérifiées après carrossage.
9.14 - Feux spéciaux : Non.

[illegible]

W	D	B	9	5	2	5	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

11 - VISITES TECHNIQUES

- 11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur :
- 11.1.1 - Avec freinage pneumatique : à l'intérieur de l'habitacle, dans la boîte à gants.
- 11.1.2 - Avec freinage électro-pneumatique : sans objet
- 11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
- 11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
- 11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
- 11.4.1 - A la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
- 11.4.2 - A la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
- 11.5 - Longueur des bras de levier (mm) :
- 11.5.1 - Essieu 1 : sans objet
- 11.5.2 - Essieu 2 : 145
- 11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : 57 (sur essieu 2).
- 11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
- 11.8 - Observations : dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques et si freinage électropneumatique (EPB) ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

Inscription	Affectation
AV	Circuit avant
AR	Circuit arrière
ST + R	Parc et remorque
CP	Compensation (#)
SV	Servitudes
AS	Assécheur d'air (#)

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis « quart de tour », sans (#).

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genres CAM - VASP marque MERCEDES-BENZ, dont les types - variantes - versions suivent :

Type : B18 Variante : 23KN-28KN Versions : 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.

Livrés : en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Monthéry, le 31 août 2004
L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
S. DEVAUX

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2392.01.02
Fait à Paris, le 31 août 2004
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. LEGEAY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés, DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (RFA) constructeur, certifions :

- a) - que le véhicule livré :
- En châssis-cabine (Voir NOTA 1) (1)
 - En VASP (Voir NOTA 2)

(2) - Dénomination :

(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ

(D2) - Type : B18 Variantes (1) : 23KN 28KN

Versions (1) : ~~36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.~~

(D3) - Dénomination commerciale : AXOR

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 952

(F1) - Masse en charge maximale

techniquement admissible (kg) (1) :

(F2) - Masse en charge maximale admissible

en service dans l'Etat (PTAC) (kg) (1) :

(F3) - Masse en charge maximale admissible

de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :

	19000	19000	19000	19000	19000	19000
	19000	17990	19000	19000	17990	17990
	22500	21490	-	-	-	-
Toutes Variantes (avec boîtes de vitesses Mécanique)			26000	32000	26000	32000
Variantes 28KN			36000 (+)	40000 (#)	36000 (+)	40000 (#)

(+) Uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1^{re} = 9,964), G131 (1^{re} = 14,573), G211 (1^{re} = 17,030)

(#) Uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1^{re} = 14,573), G211 (1^{re} = 17,030)

(J) - Catégorie internationale : N3G

(J1) - Genre national (1) : CAM - VASP

(K) - Numéro de la réception par type : AU-2392-01-02

(P1) - Cylindrée (cm³) : 6374

Variantes (1) : 23 KN 28 KN

(P2) - Puissance nette maximale (kw) : 170 205

(P3) - Source d'énergie : GO

(P6) - Puissance administrative (CV) : 17

(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3 - 6

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dba) (1) :

	Boîte Mécanique	Boîte Automatique
Latéral :	90	92
Vertical :	87	85

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1650

(V7) - CO₂ (g/km) :

(V9) - Classe environnementale : 8877*0127A

(1) : Rayer les mentions inutiles.

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le

pour être livré à

(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du distributeur)

TVA française acquittée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires

Fait à Rocquencourt, le 29.08.06
DaimlerChrysler France

N° d'immatriculation : (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules terrestres à moteur, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les véhicules tracteurs routiers ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipées de :

Dispositif antibloqueur de roues :	OUI	(1)
Réservoirs de carburants :	Emplacement : Côté droit - Côté gauche	(1)
	Nombre et capacité : 2 x 230	(2)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 :	OUI - NON	(1)
- Marque de ce ralentisseur :		(2)
- Type de ce ralentisseur :		(2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTR (voir Nota du chapitre 2) :		(2)
Pneumatiques :	Essieu 1 : 13 R 88 S	(2)
	Essieu 2 : 13 R 88 S	(2)
Charges maximales techniquement admissibles :	Essieu 1 :	(2)
(indiquées sur la plaque constructeur)	Essieu 2 :	(2)

Suspension de l'essieu moteur : ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE,

Type de boîte de vitesse :	B.V. mécanique	(1)
	G85 - 6 rapports (1 ^{re} = 6,696)	(1)
	G131 - 9 rapports (1 ^{re} = 14,573)	(1)
	G100 - 12 rapports (1 ^{re} = 9,964)	(1)
	G211 - 16 rapports (1 ^{re} = 17,030)	(1)
	B.V. Automatique	(1)
	WTMD 3060P/PR 5-cu-6-rapports (1 ^{re} = 3,490)	(1)
	Pneumatique	(1)

